# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 11 MARS 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 11 MARS.



VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eug. Tourne, au No 26 rue Vieille-Levée—25 caisses sardines à l'huile, et 75 caisses succotash. Aussi petits pois, absinthe, vermouth, cognac etc.

Par G. Valeton, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, à midi—le fonds d'une epicerie, un wagon, un charrier oak et des bouteilles.

Par J. Solon Jr.,—continuation de la vente de chevaux et mulets, aux écuries Rising Sun of the South. Rue à la ville de Lafayette—meubles et jeanne.

Par H. Marks, à sa salle d'encan, No 46 rue de Chartres—grande vente, sans réserve, de 200 lots d'habillements de printemps et d'été et 125 malles (valises).

Par S. Guimard, coin Passage de la Bourse et Bienville—meubles.

Par G. Léonnet, au No 66 de la rue de Chartres—coutellerie fine, habillements, chapeaux, articles de toilette et articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — marchandises sèches, lingerie, marchandises avariées.

Par Louis Stern & Bros., au No 16 de la rue de Chartres — bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, sur la levee, au pied de la rue Gravier—malt.

☞ Achetez vos cassonades et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Malt! Malt! Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy pour aujourd'hui.


THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi.

VARIÉTÉS—La Somnambula.

ST. CHARLES—Long Strike.

ACADÉMIE —The Serpent on the Hearth.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

## Les Elections Municipales.

Le bill qui renvoie les élections municipales au premier lundi de novembre a passé hier définitivement à la Chambre, et comme il est peu douteux qu'il ne reçoive la signature du gouverneur, nous devons croire qu'il n'y aura pas d'élection.

Dans les circonstances actuelles nous ne pouvons guère regretter qu'il en soit ainsi. L'élection se serait faite dans de mauvaises conditions pour le parti conservateur. Nous espérons que d'ici au mois de novembre il sera possible d'arriver à une entente entre tous les éléments de l'opposition anti-radicale et qu'alors la lutte se fera dans de bonnes conditions.

Le bill adopté hier par la Chambre après l'avoir été par le Sénat, maintient simplement le *statu quo*, mais si le bill de consolidation vient à être adopté dans cette session, la Nouvelle-Orléans et ses annexes passeront sous le contrôle d'une administration nommée tout entière par le gouverneur. Quelle sera cette administration? Il nous faut attendre l'événement pour être éclairé à ce sujet. Attendons.

## La manie de Consolidation.

Quand on consolide on ne saurait trop consolider, c'est du moins l'avis de M. Todd qui a fait adopter par le Sénat un amendement à la première section du bill de consolidation, amendement qui englobe la ville de Carrollton dans le projet. Par le bill ainsi amendé, la ville de la Nouvelle-Orléans se trouverait augmentée de tout le territoire des paroisses Orléans et de Jefferson. Nous nous demandons pourquoi on n'y ajoute pas les paroisses de St-Bernard et de Plaquemines. L'année dernière, un représentant a proposé en plaisantant d'embrasser dans la ville de la Nouvelle-Orléans toute la rive gauche du fleuve jusqu'à Cairo. Il n'y a pas de raison, en effet, pour s'arrêter à Carrollton plutôt qu'à Kennerville ou Baton Rouge.

Le but des radicaux, nous l'avons déjà dit, est de diminuer la majorité conservatrice de la ville par l'adjonction des électeurs d'Algers et de Carrollton, villages où l'élément radical domine. Mais les radicaux ne se sont pas bornés à soutenir le projet ouvertement. Les propriétaires des terrains qui s'étendent entre la Nouvelle-Orléans et Carrollton s'imaginent que la consolidation va donner une plus value considérable à leurs propriétés et ils n'ont guère sous protester. Pas un seul journal d'outre-Canal n'a soutenu *l'Abeille* dans son opposition au bill de consolidation.

Pour nous, nous n'envisageons pas la question à un point de vue sectionnel ou intéressé. Nous considérons le projet comme funeste aux intérêts des villes et villages dont l'annexion est proposée aussi bien qu'à ceux de la Nouvelle-Orléans. La consolidation aboutira nécessairement à des complications administratives, à des surcroits de dépenses qui auront pour résultats l'augmentation des taxes. Cette perspective n'est pas compensée par la presque certitude de voir les élections nous placer sous la coupe d'une administration radicale.

Nous continuerons donc à dénoncer la consolidation, et si le bill passe, nous consulterons le gouverneur par tous les moyens judiciaires, comme constitutionnels et démocratiques, des citoyens des villes et paroisses consolidées.

On verra dans le compte-rendu de la séance du Sénat qu'un amendement à la seconde section exclut Algers du projet de consolidation.

PROMOTION DE M. l'abbé PERCHÉ.—Un article du *Monde* que nous avons reproduit faisait présentir la prochaine nomination de M. l'abbé Perché, comme coadjuteur de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans avec droit de succession à ces hautes fonctions. Le fait de la promotion de ce respectable ecclésiastique est aujourd'hui certain. Dans une lettre du 7 février, datée de Rome, Mgr Martin, évêque de Natchez-sches, annonce que le décret de nomination a été signé le 31 janvier par le Souverain Pontife. Cette nouvelle sera reçue également confirmée par une lettre de l'ancien curé de la cathédrale, l'abbé Menhaut, actuellement chanoine de la cathédrale de Gand en Belgique, lettre dont il nous est permis d'extraire le passage suivant:

"J'ai appris avec la plus grande satisfaction que nous aurons bientôt un évêque. Monseigneur Perché est nommé coadjuteur *cum jure successionis* de monseigneur Odin, dans peu probablement à cet plus ancien de Monseigneur Odin ne pouvant plus faire un meilleur choix. Tous les catholiques de la Louisiane doivent lui en savoir gré. M. Perché a rendu, pendant de longues années et quelquefois au péril de sa vie, de grands services au Diocèse de la Nouvelle-Orléans. Beaucoup lui ont été et sont encore d'excellents apostoliques. Je regarde ce très vénérable confrère, comme un vrai confesseur de la foi. Prions tous pour que le Seigneur le conserve encore longtemps dans l'intérêt du grand troupeau qui va lui être confié et aussi dans l'intérêt de notre Sainte Religion dans tous les Etats-Unis. Monseigneur Perché laissera après lui un nom qui sera vénéré et cher de tous ceux qui l'auront connu et même de ceux qui sans l'avoir jamais vu, entendront parler de lui."

La promotion de M. l'abbé Perché est un juste tribut rendu à son mérite et à ses vertus, et elle répond à l'attente générale, non seulement du clergé de ce diocèse et des diocèses suffragants, mais encore de la hiérarchie épiscopale des Etats-Unis et surtout des populations catholiques de la Louisiane.

Arrivé parmi nous, il y a plus de trente ans, M. l'abbé Perché n'est, de tout temps, fait remarquer par sa conduite exemplaire comme prêtre et comme citoyen. Depuis trente ans, il rédige le seul journal catholique français qui ait jamais été publié en Amérique, *Le Propagateur Catholique*, à la doctrine duquel il a toujours été fidèle — "La religion et le pays."

M. l'abbé Perché a toujours fait preuve du désintéressement le plus absolu. Véritable prêtre suivant l'Evangile, ce qu'il a reçu d'une main il l'a donné de l'autre et il est toujours resté pauvre. Ce n'est que sur les vives instances de ses amis et pour céder au vœu de l'autorité supérieure ecclésiastique qu'il s'est décidé à accepter les hautes fonctions qui viennent de lui être dévolues. Le sentiment d'un devoir plus élevé a rempli l'âme décidé à quitter sa retraite, car il se trouvait heureux de vivre en paix dans la solitude comme aumônier du couvent des Dames Ursulines.

Nous espérons pouvoir annoncer dans quelques jours la réception des bulles officielles nécessaires de Rome.

☞—Pour la modique somme de $50, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute toute les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 148.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 18 janvier 1867, dit: "Grâce à son admirable et simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS."

RÉPARATION D'UNE INJUSTICE. — La législature de l'Alabama vient, sur la proposition de M. Bromberg, de rappeler la loi qui interdit aux Français de posséder des propriétés immobilières dans cet Etat. Le bill a pour objet de mettre au vigueur dans l'Alabama la Convention conclue le 23 février 1853, entre les Etats-Unis et la France et de permettre aux Français d'acquérir, de posséder et d'hériter des propriétés immobilières dans cet Etat. Le bill abandonne également les droits que l'Etat a pu acquérir, en vertu de l'Ancienne législation, sur les biens de tout Français décédé d. ns l'Etat de l'Alabama depuis la Convention de 1853.

LA SOCIÉTÉ DE L'OPÉRA. — En vertu d'un amendement à la charte de cette Société, votée par les trois-quarts des actionnaires, les élections annuelles auront lieu le second lundi de janvier de chaque année, et il sera procédé le lundi 21 mars, de 11 heures du matin à une heure, rue St-Charles No 18, au-dessus des bureaux de la compagnie de l'Union, à l'élection de neuf directeurs dont les fonctions prendront fin le second lundi de janvier 1871.

La nouvelle direction entrera immédiatement en exercice, et il lui appartiendra de prendre les arrangements nécessaires pour la prochaine saison théâtrale. Cette élection ayant une grande importance au point de vue de l'avenir de la Société et du maintien de ses représentations françaises, nous nous proposons de présenter quelques observations à ce sujet.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Demain, samedi, à midi précis, représentation-matinée: *La Dame Blanche*, opéra comique en trois actes de Boeildieu, par MM. Kettel, Benedict et Mercier. Mmes Mineur-Poitier et Dumestre.

Représentation du soir, *Romeo et Juliet*, grand opéra de Gounod. M. Michot chantera le rôle de Romeo, qu'il a créé avec tant de succès au Théâtre lyrique, et Mlle Dupuy, celui de Juliette. Les autres rôles par MM. Dumestre, Depassio, Ketten, Thézy et Julien, Mmes Dumestre et Boudro.

SOIRÉE MUSICALE ET DANSANTE. — Nous remettons M. S. Marx, président de la Société Allemande, pour l'invitation qu'il nous a adressée pour la soirée musicale et dansante que la Société doit donner samedi prochain dans la salle de la rue Bienville.

FOIRE. — La foire ouverte le 7 mars, dans la bâtisse Blaffer, de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Rempart, au profit de l'Asile des Orphelins Protestants Allemands, a grand succès. Il y avait foule hier soir et les arrangements pris par les dames qui ont organisé cette foire ont été fort admirés. Tout annonce que l'affluence des visiteurs se maintiendra jusqu'au 15 mars, jour désigné pour la clôture. Mlles Eliza Wandelet Preider Otto ont en l'aimable attention de nous faire participer aux friandises et aux excellentes boissons qui se consomment à la foire. Nous sommes sensibles à leur politesse et nous les prions de vouloir bien recevoir nos remerciements.

BROSSERIES, LINGERIE.—Nous appelons tout particulièrement l'attention de toutes dames sur l'annonce de messieurs Maître et Montardier, rue de Chartres. Les dames qui désirent avoir de fort jolies brosseries et de belles articles de lingerie française à très bon marché sont invitées à aller examiner l'assortiment que messieurs Maître et Montardier viennent de recevoir de France. Leur magasin est rue Bourbon No 29.

LOTERIE DE LA LOUISIANE. — Encore pour pour prendre des billets; c'est-à-dire encore aujourd'hui, car la grande loterie, nous voulons dire celle qui offre un prix de $50,000, sera tirée demain, à 11 heures du matin. Cette loterie, on le sait, est franche comme les sommes rondes qu'elle paye aux joueurs qui ont le bonheur de gagner. C'est pourquoi elle s'appelle loterie d'un seul numéro. Si ce numéro sort, il emportera lui seul le prix auquel il a droit, sans se combiner avec aucun autre numéro. En conséquence, tout n'est plus simple à comprendre et rien n'est plus loyal. Le prix capital est de $50,000 et le billet entier de $20 seulement, pour 20,000 numéros en tout. Quant au tirage il se fera au bureau des bureaux de la Compagnie et le public est invité à y assister. Tout devant se passer ainsi au grand jour, on ne peut s'empêcher de louche dans l'opération. Du reste, la loterie d'Etat de la Louisiane, bien que de création récente, s'est fait déjà une réputation qui commande la confiance et. Hatez-vous donc de vous procurer des billets car les demandes pressent. Dans 24 heures il serait trop tard.

FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, ETC., la maison S. R. Churchill & Bros., rue Tchoupitoulas, No 81, entre les rues Poydras et Lafayette, vient à donner un assortiment complets des armes de chasse et de guerre. Cette nouveauté sera certainement appréciée par des traités conclus avec tous les pays ayant un littoral maritime.

On assure que le gouvernement français a fait savoir au département d'Etat qu'il était disposé à annuler le monopole de vingt ans accordé à la compagnie du câble français, et à adhérer au principe de la réciprocité.

M. Howard a présenté hier à la Chambre une résolution demandant au Président copie des correspondances échangées entre le ministre d'Etat et le ministre des Etats-Unis en France, concernant la compagnie — la résolution dit la *soi-disant* compagnie — *de Memphis, El Paso and Pacific Railroad*; et aussi copie des lettres adressées sur le même sujet au *secrétaire de l'Intérieur*.

Cette résolution a été adoptée.

UN MYSTÈRE. — Nous lisons dans le *World*:

"Les titulaires des principales légations étrangères à Washington se sont réunis ces jours derniers à New-York dans un but que l'on ignore encore. On est très intrigué à Washington au sujet de résolutions de cette conférence. La Russie, la Prusse, l'Angleterre et l'Italie étaient représentées à cette réunion qui paraît avoir été concertée à l'avance. C'est surtout parmi la haute du corps diplomatique que cette nouvelle cause un vif sentiment de curiosité."

Qu'est-ce que ça peut être?

TEMPÉRATURE—10 mars 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 heures A. M. | | | 50 degrés |
| 12 | " | | 60 " |
| 3 | " | P. M. | 60 " |
| 6 | " | | 59 " |

CABLES ET CHEMINS DE FER.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

C'est dans le courant de la semaine prochaine que la questionnable câble transatlantique va être soumise devant la Chambre. Le rapport du comité des affaires étrangères, élaboré par M. Fernando Wood a été unanimement adopté par ce comité et envoyé à l'impression. Ce document présente l'historique des câbles actuellement en exploitation, expose la nature des concessions accordées et développe les conséquences que le monopole en cette matière est susceptible de produire. Il conclut à la réciprocité complète en matière de concessions, et à la neutralité absolue des câbles en temps de guerre. Cette neutralité serait garantie par des traités conclus avec tous les pays ayant un littoral maritime.

On assure que le gouvernement français a fait savoir au département d'Etat qu'il était disposé à annuler le monopole de vingt ans accordé à la compagnie du câble français, et à adhérer au principe de la réciprocité.

M. Howard a présenté hier à la Chambre une résolution demandant au Président copie des correspondances échangées entre le ministre d'Etat et le ministre des Etats-Unis en France, concernant la compagnie — la résolution dit la *soi-disant* compagnie — de *Memphis, El Paso and Pacific Railroad*; et aussi copie des lettres adressées sur le même sujet au *secrétaire de l'Intérieur*.

Cette résolution a été adoptée.

BALANCE DES IMPORTATIONS.—Voici qui explique en partie la baisse de l'or:

Il résulte du rapport semestriel publié par le Département des douanes que l'excédant des importations sur les exportations pendant le dernier semestre de l'année 1869, n'a pas atteint la somme de deux millions de dollars. Nous empruntons à ce rapport le tableau suivant:

*Dernier semestre de 1869.*

| | |
|---|---|
| Importations, numéraire compris | $106,917,067 |
| Exportations, | |
| Produits au taux moyen de l'or | 153,855,266 |
| Balance apparente contre les Etats-Unis | $ 54,178,200 |
| Fret perçu par la marine américaine | 10,080,553 |
| Balance réelle contre les Etats-Unis | $ 64,258,753 |

*dernier trimestre de 1869.*

| | |
|---|---|
| Importations, numéraire compris | $214,068,197 |
| Exportations | |
| Produits au taux moyens de l'or | 198,156,511 |
| Balance apparente contre les Etats-Unis | 15,909,687 |
| Fret perçu par la marine américaine | 14,569,761 |
| Balance réelle contre les E. U. | $ 1,339,926 |

Pendant la même période, la balance des échanges de numéraire s'est élevée contre les Etats-Unis à..... $15,585,945

## Nouvelles par le Cable.

*Constantinople*, 4 mars—La Sublime Porte a fait don d'une grande mosquée, pour la convertir en église, aux prêtres arméniens excommuniés de la page.

*Paris*, 4 mars—M. Charles Eugène Delaunay est nommé directeur de l'Observatoire de Paris, en remplacement de M. Leverrier.

On dit de nouveau que M. Rouher posera sa candidature aux prochaines élections pour le Corps législatif.

*Saint-Pétersbourg*, 3 mars—Pas de temps avant la mort de M. Burlingame, les ambassadeurs chinois avaient eu leur première audience du czar, auquel M. Burlingame *était accusé* en ces termes:

"Sire, En mon nom et, en celui de mes collègues, j'ai l'honneur de vous remettre la lettre de l'empereur de Chine nous accréditant auprès de vous, et exprimant des vœux pour le bonheur de la santé de Votre Majesté et de la fausille impériale, ainsi que pour la prospérité de vos sujets. Permettez-moi de rappeler les services de votre habile représentant à Pékin, le général Vlangeli, dont la politique d'équité et de conciliation a contribué à inspirer à la Chine le désir d'entrer dans la famille des nations, et l'a engagée à déclarer, par notre entremise, son espoir que les relations amicales existant entre la Russie et la Chine depuis trois siècles, seront perpétuelles.

L'empereur a répondu:

"Il m'est agréable de vous voir ici, parce que vous présentez de nouvelles preuves des relations pacifiques qui unissent la Russie et la Chine et qui seront rendues plus étroites par les négociations que vous allez sur le point d'entreprendre. Il est particulièrement agréable de voir les intérêts de la Chine confiés à un citoyen d'un Etat spécialement sympathique à la Russie."

4 *mars*—L'empereur a envoyé par télégraphe, aux gouvernements de Washington et de Pékin, l'expression de son profond chagrin de la mort de M. Burlingame.

L'impératrice a écrit une lettre de condoléance à Mme Burlingame.

## La Réponse à l'Emeute.

M. Ollivier avait dit nous ne serons jamais la réaction, et il tient sa promesse. A peine le bruit des émeutes était-il apaisé qu'il présentait à l'Empereur le rapport suivant, que nous trouvons dans la *Patrie* du 19 février:

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

Il importe d'effacer de notre législation les traces de nos discordes et de nos luttes civiles.

Dans ce dessein, nous proposons à Votre Majesté l'abrogation du décret du 8-13 décembre 1851 sur les individus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète. Il ne nous paraît pas admissible que, dans un temps calme et sous un régime libéral, le gouvernement se réserve la faculté de traiter à Cayenne ou en Algérie, par mesure de haute police, des citoyens soupçonnés à quelques mois de prison pour avoir fait partie d'une société secrète.

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à votre approbation de Votre Majesté le projet de loi suivant:

Article, unique,

Est abrogé le décret du 8-13 décembre 1851.

J'ai l'honneur d'être, sire, avec le plus profond respect, votre tout dévoué serviteur.

EMILE OLLIVIER.

Approuvé:

NAPOLÉON.

Voici le texte de l'exposé des motifs d'un projet de loi portant abrogation de la loi relative à des mesures de sûreté générale:

Messieurs,

Tous les gouvernements qui se sont succédé en France ont eu recours, en présence d'actes violents ou de symptômes de dangers graves, à des mesures de sûreté générale demandé aux lois des pouvoirs exceptionnels: mais tous n'ont pas eu le bonheur de renoncer volontairement à ces lois d'exception pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Le 17 février seulement, six jeunes gens se présentèrent chez M. Adolphe Ollivier, frère du ministre et son secrétaire particulier, pour s'informer de la façon dont le garde des sceaux accueillait leurs protestations.

Après une courte conversation, ils manifestèrent l'intention de se retirer, mais M. Adolphe Ollivier leur déclara que son frère ne serait fort enchanté de les recevoir et de leur rendre visite.

M. le ministre de la justice fit aussitôt entrer ces messieurs dans son cabinet, et voici en quelques termes les paroles qu'il leur adressa:

*Messieurs*,

Je suis très touché de votre démarche. Elle m'encourage. Pour fonder la liberté, j'ai à lutter à la fois contre les impatients et contre les attardés. Cette position ne laisse pas, les uns ou les autres l'emportent, et la liberté sera encore une fois perdue.

Si ceux qui parlent d'ambition passaient seulement quelques heures dans un ministère, ils reconnaîtraient que le pouvoir est le plus fluet des fardeaux. Un grand devoir peut seul soutenir.

Jusqu'à présent, on m'a demandé des actes de désordre, on n'est jeté dans la réaction; nous réprimerons le désordre, mais nous poursuivrons dans notre voie libérale.

Si nous réussissons, nous ferons ce que Mirabeau et Benjamin Constant n'ont pas su faire: fonder la liberté.

Soyez avec nous, 6 jeunes gens au cœur noble et généreux; vous que les timidités ou les calculs de l'âge ne glacent pas; jetez-vous en avant pour que la bonne cause triomphe.

Après cette allocution, la conversation continua et divers incidents survinrent. Le rapport du ministre des affaires étrangères, élaboré par M. Fernando Wood a été unanimement adopté par ce comité et envoyé à l'impression. Ce document présente l'historique des câbles actuellement en exploitation, expose la nature des concessions accordées et développe les conséquences que le monopole en cette matière est susceptible de produire. Il conclut à la réciprocité complète en matière de concessions, et à la neutralité absolue des câbles en temps de guerre. Cette neutralité serait garantie par des traités conclus avec tous les pays ayant un littoral maritime.

Ou assure que le gouvernement français a fait savoir au département d'Etat qu'il était disposé à annuler le monopole de vingt ans accordé à la compagnie du câble français, et à adhérer au principe de la réciprocité.

M. Howard a présenté hier à la Chambre une résolution demandant au Président copie des correspondances échangées entre le ministre d'Etat et le ministre des Etats-Unis en France, concernant la compagnie — la résolution dit la *soi-disant* compagnie — de *Memphis, El Paso and Pacific Railroad*; et aussi copie des lettres adressées sur le même sujet au *secrétaire de l'Intérieur*.

Cette résolution a été adoptée.

UN MYSTÈRE. — Nous lisons dans le *World*:

"Les titulaires des principales légations étrangères à Washington se sont réunis ces jours derniers à New-York dans un but que l'on ignore encore. On est très intrigué à Washington au sujet de résolutions de cette conférence. La Russie, la Prusse, l'Angleterre et l'Italie étaient représentées à cette réunion qui paraît avoir été concertée à l'avance. C'est surtout parmi la haute du corps diplomatique que cette nouvelle cause un vif sentiment de curiosité."

Qu'est-ce que ça peut être?

TEMPÉRATURE—10 mars 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6 heures A. M. | | | 50 degrés |
| 12 | " | | 60 " |
| 3 | " | P. M. | 60 " |
| 6 | " | | 59 " |

CABLES ET CHEMINS DE FER.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

C'est dans le courant de la semaine prochaine que la questionnable câble transatlantique va être soumise devant la Chambre. Le rapport du comité